

## DES INDICES 2008 chevaux de sport revisités

L'indexation pour les disciplines olympiques reposait depuis 1997 sur l'utilisation d'un double critère : le gain d'une part et le classement dans chaque épreuve d'autre part. La libéralisation des dotations et des modalités de répartition des gains au sein d'une épreuve rend obsolète l'utilisation de ce critère pour estimer la performance d'un cheval. Ainsi le taux d'épreuves non dotées en CCE (concours complet) atteint 1/3 chez les amateurs, en CSO (concours de saut d'obstacles), une épreuve de 1m20 en amateur peut tout aussi bien être non dotée (9% des cas) que dotée de 1 500 €. Il convenait donc de remplacer ce critère par une mesure représentative du niveau technique de l'épreuve, qui dans le même temps pouvait pallier les inconvénients de la mesure de la performance à l'aide du gain.

### QUELS CHANGEMENTS ?

Une réflexion sur ce thème, menée par la Fédération française d'équitation (FFE), avait abouti à la création des classements permanents. Ces classements établissent d'une part, une hiérarchie des épreuves en leur attribuant des points, et d'autre part propose de nouvelles modalités de répartition des points au sein des épreuves. Cette approche, limitée à des épreuves jugées importantes pour établir le classement des cavaliers, a été étendue à l'ensemble des épreuves courues afin d'optimiser l'information recueillie. Pour le saut d'obstacles (CSO), une autre proposition émanant des associations d'éleveurs consistait à se servir des hauteurs des épreuves pour en évaluer la difficulté. Dans tous les cas, une des difficultés de l'indexation consiste à étalonner judicieusement les épreuves de chevaux d'âge et de jeunes chevaux. L'étude de ces différentes propositions a permis d'aboutir à des solutions différenciées selon les disciplines.

- En CCE et en DR (dressage), le gain annuel a été remplacé par des points calculés de façon similaire aux points utilisés dans les classements permanents. Les épreuves jeunes chevaux en complet (CCE) et en dressage (DR) ont été positionnées en fonction de leurs difficultés techniques, au vu des règlements et d'entretiens avec des professionnels concernés :

- en complet, la décroissance des points en fonction de la place a été normalisée, c'est à dire qu'elle suit une courbe légèrement différente de celle utilisée dans le classement permanent, avec un avantage aux premiers classés et une décroissance régulière jusqu'au dernier ;
- en dressage, les points dépendent de la note, de façon identique au classement permanent pour les épreuves FFE et internationales, et aux primes pour les épreuves Jeunes chevaux.

- En CSO, pour répondre à la demande forte des éleveurs d'une part et pour évaluer le plus grand nombre de chevaux possibles d'autre part, nous proposons un coefficient basé sur une combinaison de la hauteur et de la largeur des obstacles.

Réglementairement, pour une hauteur donnée, la largeur des obstacles augmente avec le niveau du cavalier. Le volume de l'obstacle est donc mieux corrélé à la difficulté de l'épreuve que la simple hauteur. Le coefficient « cavalier » progresse à partir d'un niveau de base en



repreant la classification fédérale (amateur et pro) et évolue en fonction de la hauteur déterminée par les niveaux « 4 » à « élite ». Le coefficient cavalier est également affiné afin de prendre en compte, les différents niveaux de concours, championnat régional, national, internationaux, ainsi que les épreuves à profil de cavalier : cadet, junior, jeune cavalier... La modulation du niveau de cavalier permet également de différencier les épreuves de type « grand prix » des autres compétitions, car les seules épreuves de vitesse et de grand prix ne permettent pas de juger de tous les chevaux en compétition, ce qui est notre objectif pour une évaluation génétique.

Cette dotation fictive est ensuite traitée comme l'était le gain annuel traditionnel : la somme des points des chevaux sur l'année (15/10/2007 au 5/10/2008) est calculée, on prend le logarithme et on corrige pour l'âge et le sexe.

### LES AVANTAGES DE CETTE DÉMARCHÉ

L'attribution d'un nombre de points en fonction du niveau technique permet :

- de pallier l'absence de dotations là où des contraintes budgétaires les avaient supprimées, comme pour le complet amateur par exemple ;
- de s'affranchir des écarts de dotations dus à des sponsorisations variables ;
- de doter strictement l'épreuve en fonction de son niveau technique, ce qui est évidemment un progrès pour les épreuves cadet, junior, jeunes cavaliers qui étaient sous dotées ;
- d'harmoniser les dotations des concours internationaux en fonction du niveau réel des épreuves ;

- de faire évoluer la dotation des épreuves jeunes chevaux au cours de la saison conformément au règlement technique.

Le changement du mode de distribution des points en fonction de la place permet :

- plus de cohérence avec les classements permanents ;
- d'attribuer des points à l'ensemble des chevaux participant à une épreuve et non au seul premier tiers ou quart. Cela implique que des participations, sans classement à des épreuves ne constituent plus des départs pour rien, mais rapporteront d'autant plus de points que l'épreuve est de niveau important. Ainsi une participation sans classement à un CSI 5\* ou à un gros concours complet est un indicateur de niveau même si le cheval n'est pas classé.

L'ensemble de ces changements conduit comme par le passé à calculer deux indices. Le premier repose maintenant sur les points et le second toujours sur le classement. Ces deux indices sont synthétisés en un seul et publié comme tel.

Mais la mise en place de l'attribution de points du premier au dernier conduit l'indice « point » à traduire, beaucoup plus que par le passé, le niveau du cheval. L'indice « classement » est toujours plutôt un indicateur de régularité. Il devient maintenant possible de publier à la fois l'indice de synthèse du cheval mais également la décomposition en deux indices le premier correspondant plus au niveau du cheval et le second à sa régularité. Ces évolutions modifient légèrement les indices maximum atteints par les chevaux. Ainsi le meilleur indice obtenu par un cheval monté par un cavalier français est de 178 en CSO, 180 en dressage et 174 en CCE.

L'année 2008 est une année de transition. La fiabilité de l'information, en particulier en ce qui concerne les épreuves internationales, reste à améliorer. La qualité des relations avec la FFE (qui gère les données des cavaliers français) et l'association nationale du Selle français, (ANSF), qui gère les résultats des chevaux

courant sous couleurs étrangères, va permettre un enregistrement plus complet des épreuves internationales. La confrontation des deux modèles « indexation » et « classement permanent » devrait conduire à une amélioration conjointe des deux systèmes et favoriser le dialogue entre sport et élevage.

### QUELQUES EXEMPLES

**Le cheval 1** participe régulièrement avec succès à des épreuves de CSO 1,40m - 1,50m. Il est qualifié pour les championnats d'Europe jeunes cavaliers. Il se classe dans divers internationaux jeunes cavaliers. A titre d'exemple une 10<sup>ème</sup> place dans un grand prix CSIO jeune cavalier lui permet de toucher 87 € de gain réel. Titulaire d'environ 5 000 € de gain, il serait crédité d'un indice « gain » de 143 et d'un indice « classement » de 148.

En 2007, l'ensemble de ces deux indices lui aurait conféré un ISO de 146. En tenant compte du réel niveau des compétitions pour jeunes cavaliers, l'indice « points » seul se monte à 158, l'indice « classement » toujours à 148, l'ISO 2008 sera de 156.

**Le cheval 2**, 6<sup>ème</sup> aux jeux olympiques de complet ne prend pas de gain. Avec le système de points, sa performance est créditée de 6 000 points alors que gagner une pro élite en rapporte 2 000 et être vainqueur à Badminton 12 000. On comprend alors le rôle d'indice niveau de ce nouveau critère.

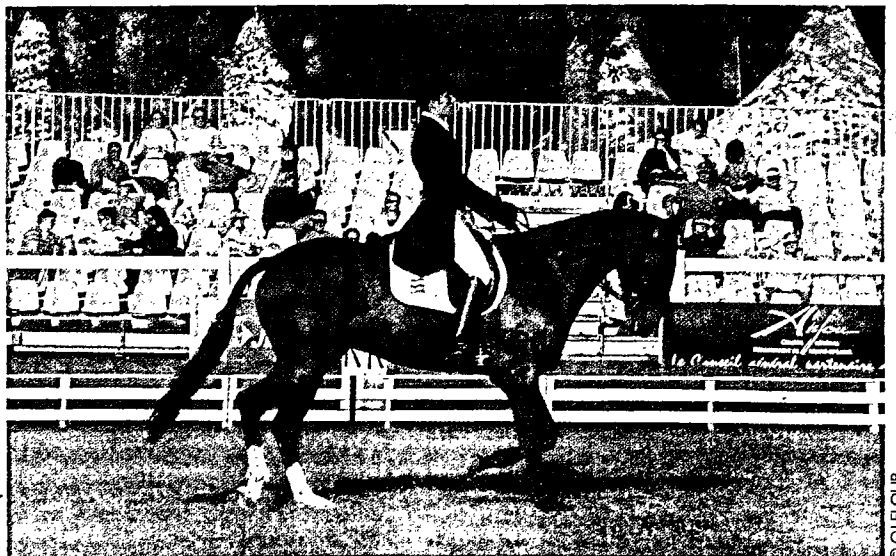


**Le cheval 3** participe à 19 épreuves de niveau Pro 1, Pro élite et CCI \*\*. Il est toujours classé dans la première moitié de l'épreuve et souvent dans le meilleur tiers. A l'issue de sa saison, il totalise 40 € de gain. Son indice gain est 76, son indice classement s'élève à 117, son indice points 144. En 2007 ce cheval aurait été crédité d'un ICC de 98. En 2008 son ICC sera 136.

**Le cheval 4**, en dressage, sort régulièrement en épreuve Saint George en 2007 et en Pro 2 en 2008. Il réussit moyennement et totalise 40 € de gain. Son indice gain est de 93. Son indice classement est de 71, son indice points est 129.

Son IDR 2007 aurait été de 81. La prise en compte du niveau d'épreuve ainsi que des notes obtenues lui confèrent en 2008 un IDR de 113. ■

Anne RICARD - INRA/HN,  
Christine BLOUIN- INRA, Sophie DANVY,  
Luc TAVERNIER - CEZ Rambouillet



## Prise en compte des résultats des chevaux courant sous couleurs étrangères

Jusqu'en 2006, les indices de performance en compétition équestre portaient uniquement sur les performances obtenues par les chevaux courant en épreuves nationales ou internationales sous couleurs françaises c'est-à-dire montés par des cavaliers ayant une licence fédérale française.

Depuis décembre 2007, les performances internationales des chevaux courant sous couleurs étrangères sont introduites dans le calcul des

## indices : un plus indéniable pour les éleveurs de performers exportés à l'étranger.

Le résultats des chevaux français courant sous couleurs étrangères sont collectées et enregistrées par l'ANSF puis transmis sous forme de fichier aux Haras nationaux chaque année afin d'en intégrer les données dans le calcul des indices.

Toutefois, il faut rester conscient que les données entrant dans le calcul des indices ne sont pas exhaustives : seuls sont pris en compte les résultats des chevaux classés, les résultats en épreuves internationales et ceux pour lesquels l'identité des chevaux est fiable.

## Fondation pour la recherche sur la BIODIVERSITÉ

Un colloque organisé par la Fondation pour la recherche sur la biodiversité s'est tenu à Strasbourg du 13 au 15 octobre 2008, sur le thème : « les ressources génétiques à l'heure des génomes ». Voici un résumé de trois interventions qui ont eu lieu lors de la 2<sup>nd</sup>e journée, sur le thème : nature de la diversité et processus de décision.

### MODÈLES ÉCONOMIQUES DE LA VALEUR D'UNE RESSOURCE GÉNÉTIQUE

Une équipe de chercheurs a travaillé sur 29 races ovines distinctes (même si quelques similitudes existent) et ont analysé l'importance d'une race dans la législation européenne. Ils en concluent qu'au niveau européen, les critères les plus importants de conservation d'une race sont d'abord le caractère autochtone de cette race, puis sa spécificité et enfin le fait qu'elle ait déjà bénéficié d'un programme de soutien. Cette analyse montre que la rareté d'une race intervient peu dans le soutien apporté par l'Union européenne.

Ils ont aussi étudié quelle était la valeur « globale » d'une race : selon eux, il s'agit de la somme de ses valeurs économique, environnementale, culturelle (le plaisir qu'on peut avoir à conserver cette race) et d'option (conserver la race dans l'éventualité qu'elle puisse servir un jour).

Les analyses menées avec des modèles économiques aboutissent à des valeurs de races différentes de celles attribuées dans la réalité, et donc à des priorités budgétaires pour la conservation de ces races également différentes. A noter que pour deux races se trouvant dans le même contexte de baisse de la diversité et bénéficiant du même budget, les résultats peuvent être totalement différents selon les éleveurs impliqués.

Une hypothèse évoquée lors de cette intervention est qu'il serait préférable d'allouer un budget réduit aux races qui arrivent à se maintenir sans intervention extérieure.

### MULTIPLICITÉ DES FACTEURS MENANT À DES CHOIX DE CONSERVATION

François BOULINEAU rappelle que la diversité culturelle et d'utilisation des espèces végétales dépend :

- des pratiques de culture (cultures traditionnelles d'endives dans le nord, associations maïs/haricot près de Tarbes, ...);
- des habitudes alimentaires et du goût;
- des histoires et traditions populaires.

Lorsque l'on décide de conserver une variété ancienne, il est important de s'assurer que la variété actuelle correspond bien à la description de la variété ancienne. Il faut également un nombre minimal d'individus pour conserver une population.

### PLACE DES PROJETS TERRITORIAUX ET DEVENIR DES RACES LOCALES

M<sup>me</sup> LAMBERT-DERKIMBA (INRA) a exposé le cas de quelques appellations AOC (appellation d'origine contrôlée) françaises : Abondance, Beaufort, Reblochon, Tome des Bauges, et le projet d'AOC charcuterie de Corse. Ces AOC sont souvent liées à une ou plusieurs races animales locales : ainsi, l'AOC Abondance autorise l'utilisation de vaches de la race Abondance, mais aussi des races Tarentaise et Montbéliarde. Ces appellations ont eu comme effet bénéfique de développer ou de maintenir des races locales, car elles obligent les producteurs de fromage ou de charcuterie à acheter des animaux de race pure, et permettent ainsi un soutien aux éleveurs de reproducteurs. Mais l'utilisation du label AOC montre aussi des effets « pervers » : si le règlement de l'AOC précise les races ou variétés pouvant être utilisées, il peut conduire à abandonner les autres races non concernées, et par ce biais entraîner une diminution de la biodiversité. Il est donc préférable de caractériser le produit final AOC plutôt que de spécifier les variétés autorisées. ■

Nathalie FROPIER